N° 19 09 09

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, DONNE, DESSAUVAGES LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, LE VACON.

Date de convocation

19 septembre 2019

A l'exception de :
Madame LE PAPE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Monsieur DEUX a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Monsieur BELLIOT a donné pouvoir à Monsieur LE VACON.
Madame RUSSELL.
Monsieur DUBOIS.
Madame HUCHET.

Date du Conseil Municipal

25 SEPTEMBRE 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 30

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ EXERCICE 2019 – PARTICIPATION DE L'APCC VOILE SPORTIVE AU MEETING « PORNICHET PLEIN VOL » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'APCC Voile Sportive a été sollicitée par la Ville de Pornichet pour participer à l'organisation du Meeting « Pornichet Plein Vol » qui a eu lieu le dimanche 18 août 2019.

L'APCC Voile Sportive a eu en charge la mise en place et la surveillance du dispositif de zone d'exclusion à la navigation qui a nécessité la mise à disposition de 4 salariés et de 4 bateaux semi rigides de l'APCC, du vendredi 16 août au dimanche 18 août 2019.

L'APCC Voile Sportive demande une aide financière à la Commune pour la prise en charge des frais de personnel et de carburant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 600 € correspondant à une partie des frais réels engagés par l'APCC Voile Sportive pour le Meeting « Pornichet Plein Vol ».

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,
⇨Vu la demande formulée par l'APCC Voile Sportive,
⇨Vu l'avis de la Commission finances en date du 18 septembre 2019,

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

N°	19	09	09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APCC Voile sportive d'un montant de 1 600 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer toutes les pièces nécessaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.